

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
DE  
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE  
DU 19 JUIN 1997**

-----

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 19 Juin 1997 à 15 heures dans la salle 312 du bâtiment des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

**Etaient présents :**

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur JANUEL, Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur LECLERCQ, Secrétaire Général de la Mairie de Valenciennes, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur PHILIPPON, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Valenciennes, représentant Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur LIENARD, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire des Impôts, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur DUEE, Chef de Bureau, représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Madame FOUBET, Attachée, représentant Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Équipement
- Monsieur CMIEL, Enseignant
- Monsieur LINDITCH, Enseignant
- Monsieur RAFIDIARIMANDA, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Monsieur DUHOO, Etudiant
- Monsieur GUEPIN, Etudiant
- Mademoiselle SOPKA, Etudiante
  
- Monsieur VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université, invité
- Mademoiselle DEVALLEZ, Attachée d'Administration, invitée

**Avaient donné pouvoir :**

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur GEORGES
- Mademoiselle MAX-AITHSON, Usager, à Mademoiselle SOPKA

**Etaient excusés :**

- Monsieur RIQUET, Conseiller Régional, représentant Madame la Présidente du Conseil Régional
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE
- Madame DAVRIL, Enseignante
- Monsieur PERTEK, Enseignant
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Madame la Première Vice-Présidente de l'Université, chargée de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Vice-Président de l'Université, chargé des ressources humaines

Monsieur GEORGES, Président du Conseil, ouvre la séance à 15 heures et remercie les participants.

### **1) Election du Président du Conseil de l'IPAG.**

Monsieur GEORGES, seul candidat à sa succession, est réélu à l'unanimité pour trois nouvelles années.

### **2) Examen du compte-rendu de la réunion du Conseil de l'IPAG du 5 Décembre 1996**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **3) Examen du compte financier**

Monsieur MOREAU présente le compte financier et souligne que les évolutions par rapport à 1995 ne sont pas très significatives.

1) Les dépenses qui ont atteint 992 131,86 F sont en très légère diminution par rapport à 1995 (1%). Il faut, comme d'ordinaire, souligner l'importance relative des dépenses de personnel dont le volume (taxes incluses) dépasse 70% du budget global (710 537,52 F). La modestie des dépenses d'équipement (30823,06 F), en forte diminution par rapport à 1995, n'est pas moins remarquable.

Les crédits ouverts étaient supérieurs de 35619,87 F aux dépenses réalisées.

Cette différence s'explique d'abord par une apparente sur-évaluation des crédits affectés aux facturations internes (15459,72 F); mais certaines factures internes (8731,44 F) correspondant à des dépenses réalisées en 1996 n'ont été mises en paiement qu'en 1997; d'autre part il apparaît que des engagements conservatoires réalisés en début d'année ont été excessifs.

Par ailleurs, si les crédits d'heures complémentaires avaient été très exactement appréciés, les taxes avaient été fortement sur-évaluées (9314,45 F).

Quant à la section des investissements, plus de la moitié des crédits inemployés (soit 7184,86 F sur 14063,73 F) ont fait l'objet d'un engagement en 1996 et d'un report sur l'année 1997.

2) Les recettes totales, qui se sont élevées à 1 058 320,94 F, évoluent peu par rapport à 1995 (l'augmentation est de 1% seulement).

La recette de fonctionnement principale est évidemment constituée par la subvention du Ministère de l'Education Nationale (683 412 F) mais il faut observer que ce montant inclut la subvention contractuelle spécifique de 200 000 F qui finance les préparations non diplômantes aux concours administratifs.

Les crédits issus de la répartition de la dotation globale de l'Université représentent donc moins de la moitié des recettes de fonctionnement. Les ressources propres (subvention du Ministère de la Fonction Publique, frais de dossier, recettes de formation continue et chaire Jean Monnet) atteignent 30% du total des recettes.

Comparées aux prévisions budgétaires, les recettes ont été supérieures de 39060,94 F.

En section de fonctionnement, les recettes de la chaire Jean Monnet (22280,62 F) n'avaient pas été inscrites; la subvention du CNASEA (compensant la rémunération de la CES) avait été sous-évaluée de 3630,32 F; les frais de dossier ont dégagé un petit surplus de 1900 F; enfin la cotisation à l'Association des Directeurs d'IPAG-CPAG acquittée par erreur deux fois a fait l'objet d'un remboursement (750 F).

En section d'équipement, la maigre dotation initiale a été complétée trop tardivement pour que ce supplément (10500 F) ait pu faire l'objet d'une DBM.

Compte tenu du prélèvement sur les réserves que prévoyait le budget 1996 (15000 F) et d'un report de crédits d'équipement du budget 1995 (3201,93 F), la plus-value sur les recettes s'établit à 20 859,01 F.

3) Au total, l'exercice 1996 dégage un résultat positif de 66189,08 F.

Ce résultat favorable résulte des facteurs particuliers sus-analysés qui ont entraîné une sous-utilisation des crédits et une sous-estimation des recettes.

Encore faut-il tenir compte du montant des dépenses engagées en 1996 qui seront liquidées en 1997 (soit 9710,20 F).

Il serait illusoire de considérer que ce résultat, qui succède d'ailleurs à une perte, traduit une aisance financière.

En effet, l'augmentation des activités de l'IPAG qui résulte de la croissance des effectifs en Licence d'Administration Publique et de l'ouverture de la Préparation aux Grands Concours Administratifs à la rentrée 1996 n'a guère eu d'impact sur le compte financier 1996; il produira, en revanche, tous ses effets en 1997 et engendrera, en particulier, un très sensible accroissement des dépenses de personnel.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

#### **4) Examen de deux décisions budgétaires modificatives du budget 1997**

Monsieur VAN CEULEBROECK présente ces deux DBM.

Une DBM de prélèvement sur les réserves a pour objet d'utiliser une partie du résultat de l'exercice provisoire, soit 45000,00 F afin de renouveler le mobilier de deux salles utilisées pour les conférences de méthode.

Une DBM de rattachement propose d'affecter des recettes nouvelles, non inscrites lors du vote du budget provisoire, à des postes de dépenses sous-évalués. Ces crédits s'élèvent à 198 841,00 F et proviennent essentiellement de la dotation complémentaire de l'Université (150 000,00 F), ainsi que des frais de dossier supplémentaires (26500,00 F) et de la Chaire Jean Monnet (22341,00 F). Les postes de dépenses bénéficiaires sont essentiellement les heures complémentaires (148 656,00 F) et les taxes (2585,00 F), ainsi que les prestations internes (47600,00 F). Monsieur MOREAU se réjouit d'avoir pu obtenir de l'Université les crédits qu'il réclamait.

Les deux DBM sont adoptées à l'unanimité.

#### **5) Information sur les contacts pris par l'Association des Directeurs d'IPAG avec la Direction des Enseignements Supérieurs et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique**

Monsieur MOREAU informe le Conseil que le Bureau de l'Association, dont il fait partie en qualité de Secrétaire Général, a été reçu le 24 Février à la Direction Générale des Enseignements Supérieurs, par Madame FRANCOIS, Sous-Directeur des Formations, et par Monsieur JACQUEMARD, Chef du Bureau des Formations Droit, Science Politique et Economie.

Trois sujets ont été évoqués lors de cet entretien.

Le premier concerne la création de nouveaux IPAG, l'un à Reims, l'autre à Cergy-Pontoise. Le Ministère de la Fonction Publique ne semble pas avoir été associé à ces créations et n'envisage pas de participer au financement des préparations aux concours internes organisées par les nouveaux IPAG. L'Association considère que les IPAG et CPAG existants suffisent à répondre aux besoins des candidats aux concours.

Madame FRANCOIS nous a assuré que ces créations récentes s'expliquent "par le contexte particulier à ces universités" et que le Ministère de l'Education Nationale, en plein accord avec le Ministère de la Fonction Publique, entend marquer une pause dans la création des IPAG. Le Bureau a reçu communication d'une lettre adressée à ce sujet aux Présidents d'Université et aux Recteurs d'Académie; si le refus de créer de nouveaux IPAG y est clairement exprimé, ce courrier émet également des doutes "quant à l'opportunité de continuer à orienter les étudiants vers les préparations aux concours administratifs, compte tenu de la diminution constante du nombre de postes offerts", ce qui n'a pas manqué d'inquiéter l'Association qui a réagi en envoyant des courriers au Ministère, à la Conférence des Présidents et à chaque Président d'Université, afin de souligner l'intérêt des préparations aux concours.

Le deuxième sujet a trait au financement de la LAP.

Le Bureau a malheureusement reçu confirmation que, dans le cadre des normes SAN REMO rénovées, la LAP resterait classée parmi les formations fondamentales. Monsieur MOREAU a rédigé une note tendant à démontrer que la LAP doit être considérée comme une formation professionnelle tant en raison de sa finalité que de la pédagogie mise en oeuvre, note qui a été adressée au Ministère mais aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

Le dernier sujet abordé est le financement des formations non diplômantes.

La position du Ministère n'est pas clairement établie mais semble négative. Or, l'Université de Valenciennes a bénéficié dans sa dotation annuelle de crédits finançant la préparation aux concours externes de catégorie A, crédits calculés sur des bases identiques à celles utilisées pour le DEUG de Droit. Ayant appris que plusieurs universités bénéficient d'un financement des formations non diplômantes dans le cadre des normes SAN REMO rénovées, le

Bureau de l'Association a demandé au Ministère des précisions, qui, pour l'heure, n'ont toujours pas été apportées. Ces informations sont, pourtant, indispensables à la préparation du prochain contrat quadriennal.

La seconde audience, en date du 5 Mai, a été obtenue auprès de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique. Le Bureau de l'Association a été reçu par Monsieur POCHARD, Directeur Général, qui était accompagné par Madame DE NUCHEZE, Chef du Bureau Recrutement et Formation.

Le refus de financer les préparations aux concours internes organisées par les IPAG nouvellement créés a été confirmé. Monsieur POCHARD a assuré que les postes de fonctionnaires d'administration générale de catégorie A ne seraient guère affectés par une éventuelle diminution des recrutements dans la Fonction Publique. Par ailleurs, le calendrier du concours des IRA ne sera pas modifié, contrairement à ce qu'avait laissé entendre Monsieur BRES, lors de l'Assemblée Générale des Directeurs d'IPAG et de CPAG qui s'était tenue à Strasbourg, en Novembre dernier.

Monsieur GEORGES confirme que les concours des IRA continueront à offrir un nombre de postes sensiblement identique dans les années à venir. Il souligne, par ailleurs, que le maintien du calendrier de ces concours, s'il satisfait les Directeurs d'IPAG et de CPAG, pose néanmoins un problème aux candidats dans la mesure où l'entrée des lauréats dans les IRA intervient presque un an après le début des épreuves écrites. D'autre part, la réduction drastique (- 67%) des crédits de Formation Continue, attribués par le Ministère de la Fonction Publique aux IRA, pourrait annoncer une remise en cause du montant de l'enveloppe financière accordée aux préparations aux concours internes; mais Monsieur MOREAU précise que Monsieur POCHARD a apporté des garanties à ce sujet.

## **6) Informations sur le bilan de l'année écoulée et les perspectives d'avenir**

Monsieur MOREAU fait part des résultats obtenus aux concours externe et interne des IRA : 10 candidats furent admissibles et 7 ont été déclarés admis : 5 au concours interne, dont 1 sur liste complémentaire, et 2 au concours externe. Il juge satisfaisants les résultats au concours interne et relativise l'apparente médiocrité des résultats obtenus par les candidats au concours externe. En effet, la sélection est très sévère : 8800 inscrits et 4252 présents, pour 320 postes offerts au dernier concours. Le concours interne est moins sélectif : 1650 inscrits et 942 présents pour 165 postes.

Commentant les statistiques des concours externes des IRA de ces dernières années, Monsieur GEORGES met en lumière sa difficulté accrue (le rapport entre le nombre d'étudiants présents aux épreuves et le nombre de postes offerts a très considérablement augmenté) et, en corollaire, l'élévation très importante du niveau des étudiants admis (lequel se rapproche désormais du Bac+5). Dès lors, Monsieur MOREAU estime qu'il ne faut pas s'étonner que les étudiants inscrits en Licence d'Administration Publique préfèrent se présenter aux concours de catégorie B.

Monsieur DUEE souligne que les concours de catégorie A du Ministère de l'Economie et des Finances sont, pour le moins, aussi difficiles.

Monsieur MOREAU dresse ensuite le bilan des nouvelles formations.

Le Diplôme d'Administration Générale, créé afin de sanctionner la préparation pré-existante aux concours externes de catégorie B, est une réussite : les étudiants sont d'un meilleur niveau, plus assidus et davantage motivés.

La mise en place de la Préparation aux Grands Concours ne suscite pas en revanche le même enthousiasme. La formation a attiré une trentaine d'étudiants, parmi lesquels une quinzaine ont fait preuve d'une bonne assiduité, une petite dizaine paraissant très motivés. Monsieur MOREAU se montre prudent quant à leurs chances de réussite aux Grands Concours, puisque, par exemple, 95% des admis au concours du CNESSS proviennent des Instituts d'Etudes Politiques, dont 80% de l'IEP de Paris. Cependant, il rappelle que cette préparation est également destinée à permettre aux étudiants sélectionnés de réussir les concours de catégorie A moins difficiles. Monsieur MOREAU souligne, pour conclure, la grande qualité des intervenants au sein de cette préparation aux grands concours, l'IPAG étant parvenu à mobiliser une équipe de haut niveau composée de magistrats, des secrétaires généraux de la Sous-Préfecture et de la Ville de Valenciennes, de cadres des organismes de Sécurité Sociale, ainsi que d'un Inspecteur Général de l'Education Nationale.

Evoquant les perspectives relatives à la prochaine rentrée, Monsieur MOREAU fait part de sa préoccupation quant à l'application de la réforme universitaire.

L'arrêté du 9 Avril 1997 prévoit en effet que le nouveau régime de contrôle des connaissances s'étend aux Licences et en particulier à la Licence d'Administration Publique. De

plus, certaines dispositions sont applicables dès la rentrée 1997 alors qu'elles sont incompatibles avec la maquette actuelle.

La réforme est contestable à plusieurs égards : en premier lieu, elle met en place des unités d'enseignement semestrielles. Or, les enseignements dispensés en Licence d'Administration Publique se prêtent difficilement à un découpage semestriel; la répartition en semestres, empêchant l'élaboration de sujets de synthèse, s'éloigne de l'esprit des concours. En second lieu, la réforme ne permettrait plus de distinguer entre épreuves d'admissibilité et épreuves d'admission. Enfin, les unités d'enseignement sont capitalisables, ce qui inciterait les candidats à ne pas travailler toutes les matières simultanément.

Par ailleurs, l'arrêté du 30 Avril 1997 a réintégré la LAP parmi les formations du secteur juridique, tout en se référant en annexe à l'arrêté de 1994, spécifique à la LAP. Or, les deux arrêtés comportent des dispositions tout à fait contradictoires.

Monsieur MOREAU a rédigé une note qui tend à démontrer que l'application de la réforme universitaire à la LAP ne permettrait plus de préparer les candidats aux concours dans de bonnes conditions, note qui a été adressée au Ministère par le Bureau de l'Association. Il s'agit d'obtenir, non seulement l'exonération des dispositions applicables à la rentrée 1997, mais également d'échapper plus globalement au dispositif de l'arrêté du 9 Avril. La question est urgente puisque plusieurs IPAG, dont l'IPAG de Valenciennes, doivent obtenir la réhabilitation de la LAP pour la rentrée 1998, ce qui suppose que le dossier soit monté avant le 15 Décembre 1997.

## **7) Informations sur la mise en place de la Licence d'Administration Publique à distance**

L'IPAG de Valenciennes, ayant adhéré à la convention conclue entre l'IPAG de Poitiers et le CNED, va participer à l'organisation de cette Licence, en tant que centre de regroupement pour les candidats du Nord de la France (s'ils sont suffisamment nombreux), afin de leur permettre de rencontrer des enseignants et de s'entraîner au Grand Oral devant Jury; les épreuves d'admissibilité devraient également se dérouler à Valenciennes pour les candidats concernés, les épreuves d'admission étant centralisées à Poitiers. Par ailleurs, des enseignants de plusieurs IPAG doivent rédiger des photocopiés ou des documents précepteurs : s'agissant de l'IPAG de Valenciennes, Monsieur LINDITCH est chargé de l'Introduction au Droit Public et Monsieur PERTEK du Droit Communautaire. L'utilisation des techniques modernes de communication est également à l'étude.

Monsieur MOREAU souligne que la formation risque d'être très lourde pour les candidats; il aurait préféré, comme cela fut un temps envisagé, étaler la préparation de cette licence sur deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEORGES lève la séance à 16h50.